



Paragraphe 23° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion
DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : 2025-2026
Trimestre : juillet à septembre 2025

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description de la formation	Date	Lieu (adresse)	Nombre de participants prévu
Aucun					

Information complémentaire

— Les frais déclarés sont ceux comptabilisés dans le trimestre.